



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de lutte contre l'alcoolisme

Question écrite n° 87230

Texte de la question

Mme Françoise Branget appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'insuffisance de l'aide apportée par l'État aux associations actives dans le domaine du soutien aux personnes alcooliques et de la prévention de l'alcoolisme. L'alcoolisme représente la troisième cause de mortalité dans notre pays. Face à l'urgence de cette situation, le milieu associatif qui oeuvre dans la lutte contre l'alcoolisme souhaite que la formation et la reconnaissance du travail des bénévoles soient revalorisées. En effet, leur travail de terrain a permis d'accompagner et de réinsérer des milliers de personnes à risque ou dépendantes de l'alcool dans la vie familiale, sociale et professionnelle, et a contribué à réduire les coûts et les dommages de façon significative. Or, ces associations soulignent qu'elles ne disposent pas actuellement des moyens financiers nécessaires pour pérenniser leurs actions. Aussi elle souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre, notamment par le biais de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), afin d'apporter les moyens matériels nécessaires au travail des associations agréées de lutte contre l'alcoolisme.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87230

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2062